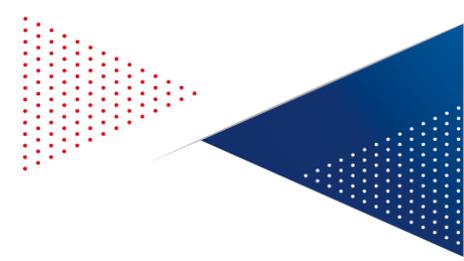


# RÈGLEMENTS PARTICULIERS DISTRICT



## PROCEDURE DE REPORT DE MATCH

Jusqu'à maintenant, la procédure de report de match imposait de prévenir par mail :

- ✓ Les 2 responsables des désignations d'arbitres
- ✓ Le responsable de la désignation des délégués
- ✓ Le club adverse
- ✓ Le service compétitions

Désormais, il n'y aura que 2 adresses à prévenir :

[report@hautemarne.fff.fr](mailto:report@hautemarne.fff.fr) + club adverse

Cette adresse transmettra automatiquement votre message aux responsables concernés.